Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_029-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (15) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier DE ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Xavier DE ROQUEFEUIL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération 2026_029

Le CCAS a pour missions principales d'accueillir et d'orienter les habitants, d'accompagner les publics fragiles, d'attribuer des aides sociales, de lutter contre l'isolement, d'analyser les besoins sociaux du territoire et de coordonner les acteurs locaux.
Il constitue ainsi un acteur essentiel de la solidarité au niveau communal.

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire et composé à parts égales d'élus municipaux (collège « Élus ») et de membres nommés par le maire issus de la société civile (collège « société civile ») qui seront désignés suite à un appel à candidature qui paraitra dans la presse à partir du mardi 31 mars 2026.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à :

- Quatre membres pour le collège « Élus »,
- Quatre membres pour le collège « société civile ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à :

- Quatre membres pour le collège « Élus »,
- Quatre membres pour le collège « société civile ».

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DE ROQUEFEUIL.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)